

16

Comment régler les conflits entre personnes du Bureau d'une association ?



Quand des conflits au sein d'une association perdurent, il est possible de faire appel à la médiation. Le but est d'amener les parties à un accord grâce à l'intervention d'un tiers neutre et objectif, le médiateur. La médiation est une méthode éprouvée de gestion des conflits délibérément tournée vers la résolution des problèmes.

Si la médiation n'est pas satisfaisante, les statuts apportent cette réponse. À défaut, le Règlement intérieur, s'il existe et sans se contredire, peut également éclairer la situation. Si les statuts et le Règlement intérieur n'apportent pas de précision, il est important de consulter l'assemblée générale afin de faire évoluer les statuts dans l'objectif de répondre au problème posé.